



GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

AVIS D'ATTRIBUTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT PROMESSE DE CONVENTION DE TERMINAL POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN TERMINAL CONTENEURS AU PORT OUEST DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE AVEC LA SOCIETE TERMINAL INVESTMENT LIMITED HOLDING S.A. (TIL)

Le 15 juillet 2026 à Dunkerque,

Le Grand Port Maritime de Dunkerque et la société TERMINAL INVESTMENT LIMITED HOLDING S.A. (TIL) ont signé un protocole de réservation portant promesse de convention de terminal pour l'aménagement et l'exploitation d'un Terminal conteneurs au Port Ouest du Grand Port Maritime de Dunkerque, en vertu de la décision du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque n°2026/128 en date du 6 juillet 2026 autorisant le Président du directoire à signer ledit protocole.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement Logistique et Industriel – Tel : 03.28.28.78.78.

Ce protocole et cette décision peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.